

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du **17 JUIN 2016**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu les arrêtés du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Roland MAY, conservateur général du patrimoine, directeur du centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine de Marseille, est nommé en qualité de président de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Anne-Soleen LE HO, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe peinture au département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

- Monsieur Robert ROYER, conservateur du patrimoine, responsable de la gestion administrative et scientifique des départements du Rhône et de l'Isère, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône Alpes ;

- Madame Annick TEXIER, ingénieure de recherche hors classe, responsable du pôle scientifique métal, laboratoire de recherche des monuments historiques.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Robert ROYER, conservateur du patrimoine, responsable de la gestion administrative et scientifique des départements du Rhône et de l'Isère, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône Alpes.

Article 3

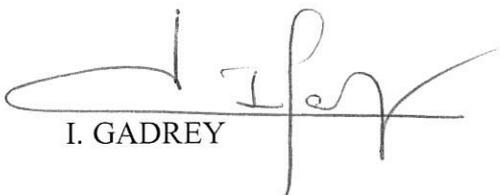
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 JUIN 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY